



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2026 015

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

RESSOURCES HUMAINES - FORMATION DES ÉLUS

MISE EN OEUVRE D'UNE FORMATION "BUCHERONNAGE ET GESTION D'ARBRES TROGNE OU TETARD" A DESTINATION DES AGENTS DU SERVICE OPERATIONNEL DE LA DIRECTION DES MILIEUX NATURELS ET DES RISQUES - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane s'engage dans une démarche volontariste de formation et de développement des compétences des agents,

Considérant que la Direction des milieux naturels et des risques et notamment le service opérationnel souhaite mettre en œuvre une formation intitulée « bûcheronnage et gestion d'arbres trogne ou têtard » dans l'objectif de développer les compétences des agents,

Considérant que l'organisme « Hortibat », est un organisme de formation spécialisé dans les métiers de l'horticulture qui répond aux besoins de formation des agents,

Considérant que la Communauté d'Agglomération a lancé une consultation en application des dispositions de l'article R.2122-8 du Code de la commande publique et qu'après analyse de l'offre, la proposition de la société HORTIBAT ayant son siège social à Beauvois-en Cambrésis (59157), Route Nationale, Hameau Le Jeune Bois, apparaît économiquement avantageuse pour un montant de 8 064 € net de taxes, pour 8 agents et pour une durée de 56 heures,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché à la société HORTIBAT, ayant son siège social à Beauvois-en Cambrésis (59157), Route Nationale, Hameau Le Jeune Bois, ayant pour objet la mise en œuvre d'une formation intitulée « bûcheronnage et gestion d'arbres trogne ou têtard » pour 8 agents pour une durée de 56 heures et de le signer pour un montant total de 8 064 € net de taxe.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **23. JAN. 2026**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LEMOINE Jacky

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **26 JAN. 2026**

Et de la publication le : **26 JAN. 2026**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LEMOINE Jacky